



Trace n° 32220191

Au départ du village de Doville, cette randonnée d'une demi-journée vous propose un panorama exceptionnel sur les monts, marais et îles anglo-normandes, le tout ponctué de passages sur des chemins boisés et sur un grand plateau de landes rases peuplées d'ajoncs.

Durée	3h 55	Difficulté	Moyenne
Distance	12,18 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	156 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	164 m	Commune	Doville (50250)
Point haut	128 m	Région	Cotentin
Point bas	6 m		

Description

Garez-vous au parking face à l'église de [Doville](#).

Balisage Jaune.

(D/A) Traversez la rue principale au passage piétons et continuer par la rue en face qui longe le cimetière. Effectuez un droite/gauche pour traverser la D137, partez à droite pour passer le hameau de Haut puis virez à gauche dans le premier chemin. Arrivez à une route face au Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

- (1)** Tournez à gauche et suivez cette route qui longe le marais.
- (2)** Traversez le lieu-dit Noguet et poursuivez par le chemin qui débouche au bord du marais. Quittez le marais pour arriver à une route.
- (3)** Engagez-vous sur celle-ci, passez l'Angerie puis le Bos et traversez la D127.
- (4)** Continuez par le chemin en face qui contourne le Mont de Doville.
- (5)** Empruntez le chemin qui monte sur la gauche.
- (6)** Après avoir grimpé sur le plateau du mont, vous découvrirez l'ancien moulin à vent. Redescendez à droite.
- (7)** Quelques centaines de mètres plus loin, toujours sur le plateau, siègent encore les ruines de l'ancien corps de garde du Mont de Doville. Continuez votre descente pour arriver à la Chapelle Saint-Martin et son if centenaire.
- (8)** Tournez à droite puis à gauche jusqu'à une route.
- (9)** Traversez la Route de la Chapelle du Mont, seul accès jusqu'au parking, puis prenez le chemin boisé en face et continuez plein Nord jusqu'à la Route du Bas du Mont.
- (10)** Prenez à droite au lieu-dit de la Benoisterie puis tournez légèrement à gauche sur un chemin d'exploitation
- (11)** Au croisement avec la Route Saint-Martin, tournez à droite et longez-la sur 200 m environ puis virez à gauche vers la Rivière du Buisson où se se trouve le Moulin Renault
- (12)** Bifurquez à gauche au Nord-Est et suivez le chemin du Parc qui vous fera retraverser la rivière et vous mènera à la Route de la Cuiroterie.
- (13)** Empruntez-la sur la droite pendant 70 m puis tournez à gauche sur la Rue de la Vigne pour retrouver votre point de départ 250 m plus loin **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Parking - Église Saint-Martin (Doville)**
| N 49.331799° / O 1.539755° - alt. 30 m - km 0
- 1 Route face au marais**
| N 49.338824° / O 1.542692° - alt. 13 m - km 1.32
- 2 Lieu-dit Noguet**
| N 49.33742° / O 1.56532° - alt. 31 m - km 3.05
- 3 Route**
| N 49.33535° / O 1.5779° - alt. 34 m - km 4.33
- 4 Route D127**
| N 49.33151° / O 1.57255° - alt. 53 m - km 5.06
- 5 Bifurcation vers sommet**
| N 49.322° / O 1.56895° - alt. 74 m - km 6.53
- 6 Ancien moulin à vent**
| N 49.3265° / O 1.56391° - alt. 128 m - km 7.37
- 7 Ancien corps de garde**
| N 49.323472° / O 1.561901° - alt. 122 m - km 7.75
- 8 - Chapelle Saint-Martin (Doville)**
| N 49.32094° / O 1.55813° - alt. 88 m - km 8.16
- 9 Route de la Chapelle du Mont**
| N 49.32117° / O 1.55578° - alt. 59 m - km 8.64
- 10 La Benoisterie**
| N 49.32731° / O 1.55485° - alt. 38 m - km 9.42
- 11 Route Saint-Martin**
| N 49.325818° / O 1.546413° - alt. 32 m - km 10.07
- 12 Le Moulin Renault**
| N 49.32344° / O 1.543849° - alt. 19 m - km 10.65
- 13 La Cuiroterie**
| N 49.33° / O 1.5381° - alt. 22 m - km 11.82
- D/A Parking - Église Saint-Martin (Doville)**
| N 49.331798° / O 1.539742° - alt. 30 m - km 12.18

Informations pratiques

À voir

Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie : cette réserve naturelle nationale préserve la valeur écologique de 396 hectares de tourbière remarquable. Le sol tourbeux permet à une flore exceptionnelle de 230 espèces botaniques de s'épanouir, dont des orchidées et des petites plantes carnivores.

Ancien corps de garde du Mont de Doville : ce bâtiment militaire, construit au XVIIe siècle, servait autrefois à la surveillance des côtes du Cotentin face aux Anglais des îles voisines, ennemis historiques de la France. C'est la raison pour laquelle l'édifice dispose de grandes baies ouvertes sur la mer.

Chapelle Saint-Martin : cet édifice correspond au chœur de l'ancienne église paroissiale. Depuis le XIXe siècle, il est reconverti en chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours. Cette chapelle est indissociable de son if qui a pour particularité d'avoir eu l'intérieur du tronc brûlé. Ce lieu isolé est entouré de légendes et d'histoires de sorcellerie.

Moulin Renault : situé sur la rivière du Buisson, proche du village de Doville, est l'un des vingt moulins à eau du bassin du Gorget. Aujourd'hui, la rivière et la prairie qui l'entourent jouent surtout le rôle de réservoir de biodiversité où faune et flore qui aiment l'humidité vivent en toute tranquillité.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-mont-de-doville-2/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



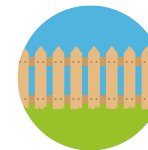
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.